

Migros augmente ses contributions au Pour-cent culturel

Réunie au bord du Lac de Neuchâtel, l'assemblée des délégués de la Fédération des coopératives Migros (FCM) a décidé samedi de prendre dorénavant en compte le chiffre d'affaires réalisé lors de ventes en ligne dans le calcul des contributions versées au Pour-cent culturel Migros. Elle a également clarifié le processus d'élection du futur président ou de la présidente de l'administration FCM.

Rassemblés à Neuchâtel pour la 185^{ème} assemblée des délégués, les 101 représentants des dix coopératives régionales Migros ont approuvé à une large majorité la future prise en compte du chiffre d'affaires réalisé en ligne par les marchés spécialisés de la FCM dans le calcul des fonds versés au Pour-cent culturel. En raison de l'augmentation importante du commerce en ligne, parfois au détriment du commerce stationnaire, cette part des ventes aura tendance à augmenter à l'avenir. « Nous sommes heureux que les délégués aient décidé de renforcer le Pour-cent culturel, surtout en ces temps difficiles pour le commerce de détail », a déclaré Ursula Nold, présidente de l'assemblée des délégués de la FCM.

A propos d'Engagement Migros

D'autre part, la proposition du bureau de l'assemblée des délégués et de l'administration de la FCM d'inclure dans ses statuts le Fonds de soutien Engagement Migros n'a pas reçu l'approbation nécessaire des délégués. Créé en 2012, le fonds de soutien Engagement Migros est une initiative volontaire des entreprises du groupe Migros tels que Denner, Banque Migros, Migrol et Migrolino. Engagement Migros vient compléter les activités de promotion du Pour-cent culturel Migros dans une approche autonome, ceci en soutenant des projets pionniers dans une société en mutation.

Jusqu'à la fin de l'année, Engagement Migros aura investi 60 millions de francs dans 72 projets. « Bien qu'Engagement Migros, avec ses projets d'avenir, ne soit pas inscrit dans nos statuts, nous poursuivons l'engagement multiforme du groupe Migros en matière de protection sociale », a précisé Sarah Kreienbühl, Membre de la Direction générale et directrice du Département Ressources humaines, Communication, Culture, Loisirs.

Election du nouveau président ou de la présidente de l'administration FCM: un processus clair et transparent

A la demande du bureau de l'assemblée des délégués et de l'administration de la FCM, les délégués ont limité la durée du mandat des membres externes (y inclus la présidence) de l'administration FCM, ainsi que celle de la présidence de l'assemblée des délégués à quatre législatures maximum. Cela signifie qu'à partir de la mi-2020, la durée du mandat sera limitée à 16 ans.

Un comité d'évaluation mixte composé de trois membres de l'administration de la FCM et de trois membres du bureau de l'assemblée des délégués a été mis en place afin de trouver une succession à Andrea Broggin, président de l'administration, qui se retirera au second semestre 2019. Cinq de ces six membres sont indépendants, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas employés par Migros. Ce comité, qui compte deux femmes (dont une de Suisse romande), est présidé par Roger Baillod, membre de l'administration de la FCM. La vice-présidente est Irmgard Floerchinger, membre du bureau de l'assemblée des délégués.

En collaboration avec un consultant externe, ce comité d'évaluation a rédigé un profil d'exigences et établira une liste de candidats d'ici fin décembre. Les délégués et les membres de l'administration peuvent également soumettre des propositions avant la fin du mois de décembre. Le nouveau président sera élu par les délégués le 23 mars 2019. « Je suis convaincu que le comité d'évaluation dirigé par Roger Baillod proposera la meilleure personnalité possible pour l'avenir de Migros. », a souligné Andrea Broggin.

Neuchâtel, le 3 novembre 2018

Pour tout complément d'information:

- Tristan Cerf, porte-parole de la FCM, tél. +41 58 570 38 20, tristan.cerf@mgb.ch
www.migros.ch/medias